CHRONIQUE RÉGIONALE

L'arrestation mouvementée d'un des bandits de Roubaix à Lille

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Cette sommation reste sans réponse, mais les policiers perçurent, provenant de la chambre, le bruit d'une fenêtre qui s'ouvrait ainsi que celui de la chute d'un corps dans la cour.

Les deux bandits venaient de sauter par la fenêtre pour s'échapper.

Sans hésiter, l'inspecteur Laurent se précipita dans l'escalier ; et dans le couloir du rez-de-chaussée il se trouva face à face avec Georges Debudt. Celui-ci braqua son revolver sous le nez de l'agent de sûreté, le déclic joua, mais heureusement le coup ne partit pas.

L'homme prit alors la fuite.

L'inspecteur qui s'était armé d'un tisonnier ramassé dans la maison, le jeta dans le dos du cambrioleur qui s'était déjà engouffré dans l'escalier.

Leste comme un chat, il gagna une chambre du deuxième étage, ouvrit une fenêtre et se tenant au chéneau, il disparut sur les toits.

Une chasse à l'homme s'organisa devant les passants qui, de la rue, suivaient la course du cambrioleur sur les toits. L'homme, très agile, de chéneau en chéneau passa sur un immeuble de la rue Sainte-Catherine et disparut bientôt sans qu'on ait pu le rejoindre, malgré l'aide apportée par la gendarmerie allemande aux policiers français.

Pendant ce temps, les autres inspecteurs étaient descendus dans la cour qu'ils fouillèrent. Van Wesmaele, les deux chevilles brisées par la chute qu'il avait faite en s'évadant de la chambre, fut retrouvé tapi dans une cave où il s'était réfugié.

Quant à la femme Mins, elle a été arrêtée à son tour pour recel de cambrioleurs.

Van Wesmaele a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur, où il est gardé à vue par la police.

AUX PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES D'ASSOCIATIONS

La préfecture nous communique ce qui suit :

« Il a été constaté qu'un certain nombre d'associations continuaient leur activité sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation des autorités occupantes.

» Aux termes de l'ordonnance allemande du 12 novembre 1940, toute création d'associations, ainsi que l'activité d'associations existantes sont, en principe, interdites. Les dérogations à cette règle devront avoir été autorisées spécialement par M. l'Oberfeldkommandant.

» Les associations qui désirent obtenir l'autorisation de se constituer ou de continuer leur activité doivent donc adresser une demande à la préfecture, pour celles qui ont leur siège dans les communes de l'arrondissement chef-lieu, et à la sous-préfecture pour les autres arrondissements. »

Comme suite à cette communication, nous prions les présidents ou secrétaires de sociétés de joindre à leurs demandes d'annonces de réunions la preuve que l'autorisation requise par l'ordonnance ci-dessus indiquée leur a été accordée.

La réglementation de la vente et du transport des porcs

MM. les préfets du Nord et du Pas-de-Calais, considérant qu'il importe de prendre toutes mesures utiles pour réglementer la circulation des porcs et prévenir l'abatage prématuré des animaux, ont pris conjointemnt l'arrêté suivant:

« A dater de la publication du présent arrêté, sont strictement interdits la mise en vente, la vente, l'achat et le transport des porcs d'un poids vif compris entre 35 et 70 kilos, à l'exception des porcs mâles ou femelles exclusivement destinés à la reproduction.

La mise en vente, la vente et l'achat des porcs d'un poids vif inférieur à 35 kilos (porcelets, nourrains et coureurs) ainsi que des porcs mâles et femelles de tout poids, exclusivement destinés à la reproduction, restent libres, mais le transport de ces animaux est soumis aux conditions ci-après:

S'il s'agit d'animaux mis en vente, le maire de la commune d'origine délivrera un laissez-passer par commune de destination portant très exactement le nombre des sujets à transporter, le nom de l'acheteur et le lieu de destination, ainsi que le poids approximatif des porcs. Ce laissez-passer, qui indiquera en outre, pour les porcelets, s'il s'agit d'animaux exclusivement reproducteurs ou destinés à l'engraissement sera remis dès l'arrivée, à la mairie de la commune de destination.

Dès la rentrée à la porcherie destinataire, l'acquéreur fera à la mairie de sa commune une déclaration relative au nombre et au poids des animaux introduits, soit pour la reproduction, soit pour l'engraissement.

Si les renseignements donnés correspondent à ceux qui se trouvent relatés sur le laissez-passer, celui-ci sera visé par le maire, et retourné, dans un délai de dix jours, à la mairie d'origine, sous la responsabilité de l'acheteur.

Dans le cas contraire, le dossier sera transmis à la gendarmerie, pour enquête et suite à donner.

En cas de reventes successives chaque intermédiaire est soumis aux conditions imposées à l'acheteur et au vendeur, c'est-à-dire qu'il fera comme acheteur la déclaration prévue ci-dessus au maire de sa commune et retournera son laissez-passer dûment visé au maire de la commune d'origine; ensuite comme vendeur, se fera délivrer le ou les laissez-passer nécessaires suivant le nombre d'acheteurs prévu.

Si le transport a lieu par voie ferrée, le laissez-passer sera joint à la feuille d'expédition. Si le transport a lieu par route, le transporteur devra pouvoir présenter le laissez-passer à toute réquisition des agents de la force publique.

S'il s'agit de verrats circulant pour la monte publique, de truies reproductrices, le maire de la commune d'origine délivrera au propriétaire du reproducteur un laissez-passer dont la validité cessera ou sera suspendue en cas d'éclosion de la fièvre aphteuse dans la région intéressée.

Les maires, qui après avoir délivré des laissez-passer n'auront pas, dans la quinzaine qui suit la date de leur délivrance, reçu des documents dûment visés par les maires des communes de destination, transmettront les dossiers à la gendarmerie, pour enquête et suite à donner.

Indépendamment des peines édictées par les articles 479, 480 et 482 du code pénal, il sera procédé à la confiscation au profit du ravitaillement général des animaux circulant en fraude par application de l'art. 9 du décret du 17 septembre 1940. »

A l'Union mutuelle des blessés de la tête

Le conseil d'administration nous prie de rappeler, dans l'intérêt des membres actifs, qu'il est nécessaire d'acquitter régulièrement la cotisation annuelle, comme le prévoient les statuts de l'association, pour continuer à bénéficier de tous les avantages. Il les invite donc à payer tout de suite leur cotisation 1941, soit en adressant un mandat-poste ou carte à M. Georges Ghys, président fondateur, 31, rue des Tanneurs, à Lille (Nord), où se tient journellement la permanence de 9 h. à 12 h., sauf le dimanche, ou en la payant directement à cette même adresse. Des renseignements très utiles concernant les mutilés, veuves, ascendants, orphelins et victimes de guerre, sont donnés à la permanence où sont reçues les adhésions. Par correspondance, prière de joindre un timbre de 1 fr. pour réponse.

Pour chasser vos Rhumatismes

il suffirait d'une pincée de "Sels" chaque jour

Pourquoi souffrez-vous de rhumatismes, de maux de reins, de sciatique ? Parce que, faute de certains sels minéraux, vous éliminez mal les déchets de nourriture qui vous empoisonnent.

Absorbez chaque matin une pincée de Sels Kruschen, et, bientôt, tout rentrera dans l'ordre. La «petite dose » de Kruschen, c'est la goutte d'huile dans les rouages. Elle est indispensable pour assurer la bonne marche de votre mécanisme interne et permettre l'élimination des poisons. Des centaines de milliers de rhumatisants doivent leur délivrance à la « petite dose ». Il en sera de même pour vous. Essayez Kruschen dès aujourd'hui. 12 fr. 50 et 20 fr. 40. Toutes pharmacies. 21382d

Le contrôle des pépinières

La loi du 25 mars 1941 organisant la protection des végétaux prévoit qu'à compter du 1er juillet 1941, seules les personnes ou syndicats munis d'une carte de contrôle sanitaire délivrés par le directeur des services agricoles départementaux seront autorisés à vendre ou à mettre en vente les plants, boutures, porte-greffes d'arbres fruitiers ou forestiers, de vigne, d'arbres et arbustes d'ornement.

En conséquence, tout pépiniériste ou producteur de plants est tenu d'adresser sans délai, à la direction des services agricoles, 15, rue des Vieux-Murs à Lille, une déclaration en deux exemplaires, portant les indications suivantes : nom et prénoms, ou raison sociale ; domicile du déclarant ou siège de l'entreprise ; surface totale plantée en pépinière ou en plants de semence soumise au contrôle obligatoire ; pour chaque parcelle des terrains complan tés en pépinières ou en plants soumis au contrôle : surface cultivée, commune et lieudit, nature de la matrice cadastrale, nature de la culture.

La remise des tickets de rationnement aux commerçants

La Préfecture communique ce qui suit :

« Pour éviter des malentendus, il est rappelé que :

« 1° Les rations de sucre, pâtes, huile, café, margarine et beurre doivent être servies aux rationnaires contre remise du tickets correspondant.

« 2° Que seuls, à partir du mois de mai, les tickets de savon en poudre, savonnettes et savon à barbe doivent être remis à l'avance au commerçant détaillant qualifié pour la vente de ces articles, dans les conditions prévues par le communiqué publié le 27 avril.

« Toute autre façon de procéder des commerçants pour la distribution des articles ci-dessus indiqués constitue une infraction à la réglementation en vigueur ».

Chez les cordonniers

Les cordonniers membres de l'Union des artisans de la région du Nord se sont réunis sous la présidence de M. Dewas entouré des membres du bureau, MM. François, Descrouet, Brouck, Bonnier et Noreel.

M. Moison, membre de la Chambre des métiers, en qui les cordonniers possèdent un excellent défenseur, assistait à cette réunion. Il aborda à la plus grande satisfaction de son auditoire la question de la répartition des cuirs et du nouveau tarif qui est actuellement à l'étude au Comité de surveillance des prix.

Le bureau s'est ensuite occupé du recensement des artisans de la région du Nord, des demandes d'ouverture, de transfert, d'extension de cordonnerie, des allocations familiales. Il décida, sur la proposition de M. Moison, d'intervenir auprès des pouvoirs publics au sujet de la question du charbon.

Conseil aux Mamans

Grâce à sa formule merveilleusement étudiée, le Sirop Vermifuge Lune est le meilleur vermifuge antiglaireux, dépuratif, laxatif, purgatif et antinerveux qu'on puisse donner aux enfants. Le Sirop Lune est en vente chez votre pharmacien. 21307

— M. Jérôme Carcopino, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale vient d'envoyer à l'Académie des inscriptions et belles lettres un mémoire sur les origines d'Alger.

LILLE

Les exploits de pilleurs de gares

Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs, après avoir escaladé un mur de clôture haut de trois mètres, se sont introduits dans le hall de la petite vitesse de la gare des Postes. Ils ont fait main basse sur six bouteilles de vin, vingt bouteilles d'élixir et quinze bouteilles de consommé.

La chronique des vols

Dans la nuit du 6 au 7 mai, six pièces de toile d'une valeur globale de 17.000 francs étaient volées aux établissements Spriet rue des Stations. Cette toile a été retrouvée chez Emile Fonteyne, épicier, 11, rue Newton et restituée à la maison Spriet. Quant à Fonteyne, il a été déféré au parquet, bien qu'il dit ignorer la provenance du tissu, simplement mis en dépôt chez lui, le 8 mai, par un individu dont, dit-il, il ne connait pas non plus le nom.

— M. Raymond Delcourt, chef de gare à la porte des Postes, a signalé à la police que des individus s'étaient introduits, dans le hall de la gare, dans la nuit de vendredi à samedi, en escaladant un mur. Plusieurs colis furent éventrés, des caisses ouvertes et un wagon déplombé. Sans doute, les visiteurs nocturnes ne trouvèrent-ils rien à leur convenance, car il semble que rien n'ait été emporté. Ils se sont contentés de commettre 500 francs de dégâts.

— Dans la nuit du 10 au 11 mai on a dérobé cinq roues d'auto valant mille francs pièces dans un garage de la rue Bernard à Lambersart. Le propriétaire M. Jaclin a porté plainte.

— Mlle Stéfania Mietzen, habitant 330, rue Nationale, a signalé la disparition d'une montre en or valant 2.000 francs et qui lui a été dérobée à l'hospice Gantois, rue de Paris.

Un poulailler est dévalisé

M. André Deleporte, menuisier, 89, rue Raspail, a porté plainte contre des individus qui, la nuit, se sont introduits adns son jardin et ont dérobé cinq poules, un coq, sept canards, deux oies et un gros lapin.

Pour éventer la visite de malandrins, M. Deleporte avait agencé un dispositif d'alarme commandant un pétard, qui devait éclater, en cas d'ouverture du clapier. Malheureusement pour lui, les visiteurs nocturnes s'attaquèrent d'abord au poulailler. Lorsqu'ils voulurent ouvrir les portes du clapier le pétard éclata et mit en fuite les voleurs. Ceux-ci s'empressèrent de déguerpir avec le produit de leur vol, abandonnant sur place deux sacs, une musette, une tenaille et une pince. Ces indices permettront peut-être de les identifier.

Une camionnette défonce la porte d'un immeuble

Lundi, vers 12 h. 10, une camionnette, pilotée par M. Léon Dewailly, 184, rue Marceau, à Ascq, passait rue Bernos. A ce moment arrivait un tramway V. Le conducteur de la camionnette voulut éviter une collision, mais le véhicule emporté par un brusque coup de frein, dérapa et alla se jeter contre l'immeuble portant le n° 31 de la rue.

La porte de la maison fut défoncée et la camionnette détériorée.

NORD

Une maison est la proie des flammes à Oudezeele

En plein jour, vers 15 heures, un incendie provoqué, croit-on, par un court-circuit, s'est produit dans l'atelier occupé par M. Marcel Plaete, 31 ans, teilleur de lin, à Oudezeele. Activé par un vent violent, le feu, qui avait consumé rapidement une grande quantité de lin, gagna la maison d'habitation proche. En trois quarts d'heure, le tout fut la proie des flammes. Les dégâts s'élèvent à 100.000 fr.

La fraude dans la région d'Hazebrouck

En embuscade de nuit près de la frontière, les douaniers de Méteren ont attaqué un groupe de contrebandiers. L'un de ces derniers, Joseph Bailleul, 34 ans, habitant Méteren, porteur de 2 kilos 800 de tabac a été arrêté et déféré au parquet d'Hazebrouck. Il a été immédiatement condamné à six jours de prison et à une amende de 500 francs.

Deux individus de Briastre mettent le feu à une maison de Neuvilly

Deux jeunes gens de 20 ans, habitant Briastre, habitués d'un bal de Neuvilly et qui, lorsqu'ils sont ivres, ne savent quel mauvais exploit accomplir, ont mis le feu à une habitation de Neuvilly Le propriétaire de la maison, M. François Bouvel, 72 ans, qui n'occupe plus le logis, mais y vient entretenir le jardin, s'y trouvant ces jours derniers, aperçut de la fumée s'échappant par trois fenêtres brisées. Le feu fut vite éteint heureusement.

On continue de saisir du ravitaillement en gare de Busigny

Venant des environs d'Avesnes, où ils s'étaient procurés 16 kilos de beurre, 9 kilos de lard et 90 œufs, Jules et Georges Dupont ont vu ces marchandises confisquées et ont fait l'objet d'un procès-verbal.

Une auto volée à Cambrai est retrouvée à Somain

Dimanche vers 21 h. 15, l'auto de M. Gaston Taquet était volée alors qu'elle stationnait rue du 11-Novembre. Cette voiture a été retrouvée le lendemain à Somain, mais déjà le numéro d'immatriculation avait été maquillé .Quant au voleur, il avait disparu.

Un vol de mille kilos de charbon en gare de Saint-Aubert

Au cours d'une récente nuit, mille kilos de charbon étaient volés dans un vagon à Saint-Aubert. Une enquête permit de découvrir que les voleurs n'étaient autres que des gens du pays: Fernand Pesin, Achille Dhaussy, les femmes Dhaussy, Lagouge et Gourdin. Tous seront poursuivis.

Le marché noir à Avesnes

Exerçant un service de contrôle à la gare, les gendarmes d'Avesnes ont saisi à l'arrivée d'un train, quatre valises contenant 56 kilos de beurre, 30 kilos de veau, 9 k. 200 de porc. Un seul délinquant, Raphaël Carion, 35 ans, cultivateur à Cartignies, a pu être découvert. Il a déclaré avoir acheté ce beurre à raison de 33 fr. le kilo ajoutant qu'il était destiné à des membres de sa famille habitant à Ronchin.

Le beurre a été déposé au Centre de ramassage de la ville et la viande à l'hôpital-hospice.

PAS-DE-CALAIS

Un bizarre accident à Saint-Omer

Un incident ou accident s'est produit dans un salon de coiffure pour dames, à Saint-Omer.

La coiffeuse était occupée avec une cliente, et trois autres dames attendaient. Brusquement, la coiffeuse et sa cliente s'affaissèrent et les trois autres personnes ressentirent de violents maux de tête.

Fort heureusement, un agent passant et entendant le bruit, s'enquit de ce qui s'était produit et, sans perdre de temps, il alerta un médecin. Celui-ci diagnostiqua un commencement d'asphyxie plus ou moins prononcé provoqué par un appareil en service dans le salon de coiffure.

On a, heureusement, de bonnes raisons de croire que les cinq personnes en seront quittes pour une courte indisposition.

ROUBAIX

QUATRE MILLE MÈTRES DE RAYONS remplis de papiers classés ou à classer

...Ce sont les archives de Roubaix

— Toute notre histoire communale est là, nous dit M. Albert Lestienne, l'archiviste municipal, digne émule et successeur des Leuridan.

Et du geste, il désigne les longues galeries, les rayonnages alourdis de paquets bien ficelés, portant au dos des lettres, des numéros, des abréviations qui servent à les répertorier.

— Quatre mille mètres de rayons. Toute notre histoire dort dans ces galeries ; chaque papier rappelle une date, un fait historique, une création de bienfaisance, une guerre, une propriété, une expropriation, la fondation d'un quartier, d'une ligne de tramway, le mariage de nos seigneurs, les comptes les plus détaillés de nos modernes éboueurs.

— Vous les avez tous parcourus ? demandons-nous avec un air de doute.

— Pas tous, non. Mais... une grande partie, depuis vingt-neuf ans que je suis chargé de les compulser, que j'y cherche des documents pour l'administration, les visiteurs, les chercheurs, les membres des sociétés savantes, les clients curieux des choses de notre passé, les.... journalistes, quelquefois.

— Mais comment classez-vous ces papiers, des plus modestes au plus

(Ph. J. de Rx)

M. Lestienne à son bureau

précieux ?

— Il y a, nous dit M. Lestienne, deux sortes de papiers d'archives : les anciens et les modernes. Je ne vous cherche pas querelle et ce n'est pas une classification de Normand. Ecoutez plutôt :

« Vous avez ici toutes les archives antérieures à la Révolution, depuis le XIIIe siècle. C'est un ensemble assez complet, qui a, d'ailleurs, été enrichi, il y a quelques années, par un don d'un Roubaisien, M. Paul Petit, négociant en charbons. Un nombre considérable de parchemins et papiers lui appartenaient, venant d'un château des environs qui, dans des temps fort anciens, était la propriété des seigneurs de Roubaix. Vous voyez encore quelques-unes des quarante-quatre caisses de parchemins originaux les sceis noircis pendent encore au bout de leurs rubans), de comptes de receveurs, de registres de baux et ventes diverses, etc. C'est inestimable pour l'histoire de Roubaix...

» Et puis, il y a les archives modernes, c'est-à-dire le groupement rationnel des rapports, comptes, etc., depuis la Révolution.

» Tenez, par exemple, pour les dossiers » tramways » nous avons, après triage depuis 1860 jusque l'année 1892, timbré, numéroté, répertorié et empaqueté plus de 3.700 pièces y compris 64 plans, contenus dans 20 dossiers formant 11 paquets.

— .. Peste !... J'ai entendu dire qu'on récoltait, dans notre bonne ville de Roubaix, aux temps où le mois d'avril était plus chaud, un petit vin clairet mais excellent, qui fit chanter plus d'un postillon sur la route de Lille. Je ne le croirai que si...

— Voilà monsieur, justement, un vieux livre qui vous tombe sous la main, un document provenant de la donation dont nous parlions tout à l'heure. Lisez plutôt...

— ...

—Vous voyez ?

— Mon Dieu ! C'est que... je ne déchiffre pas très bien. Vous savez, les vieux grimoires !... Vous me donneriez une vieille édition du « Journal de Roubaix », oui, tout de suite, je pourrais lire, mais...

— Eh bien, ce livre contient la liste des terres des seigneurs de Roubaix avec leurs propriétaires, leur superficie, etc., qui produisaient ce vin que vous semblez regretter si fort, et il indique aussi les endroits, les marchés où l'on pouvait l'acheter et le vendre.

Et M. l'Archiviste, avec une aisance et une vélocité de bénédictin, de déchiffrer les caractères anciens, les abréviations presque hébraïques, trésors qui restent fermés pour les profanes.

Le passé, c'est un peu comme le désert. Quand on l'a connu on y retourne sans cesse, ou on y reste.

M. Lestienne reste plongé dans ses grimoires et nous sommes presque gênés de le tirer par la manche.

— Excusez-moi, cher monsieur. N'importe comment, je lirai ça un jour prochain, sans doute, dans l'Histoire de Roubaix que vous nous préparez.

— Au revoir.

Et nous sommes sortis sur la pointe des pieds, tout doucement, de crainte de rompre le sortilège.

J.

JEUDI 15 MAI :

Aujourd'hui : sainte Denise ; demain saint Honoré.

Soleil : lever à 6 h. 11 ; coucher à 21 h. 25.

Sapeurs-pompiers : N° d'appel 303.33.

Caisse d'épargne : de 9 h. à 11 h.

Consultation des nourrissons du Comité roubaisien de protection de l'enfance : de 16 h. à 17 h., au local de la Goutte de lait.

Dispensaire d'hygiène sociale Pierre-de-Roubaix, 30, rue Edouard-Anseele : consultations pour enfants à 16 h.

Pharmaciens de service de nuit: MM. Remsel, 8, place Carnot, et Boulois, 13, rue de Mouvaux.

PISTE

Le Nord-Touriste, on le sait, a aidé à la construction de pistes cyclables qui s'imposaient dans notre région à grand trafic.

Ces pistes sont très fréquentées surtout depuis que la « petite reine » compte de plus en plus de fidèles sujets.

Or, quelques-unes de ces voies réservées aux cycles sont actuellement dans un état déplorable. Aussi, certains cyclistes préfèrent-ils emprunter les chaussées centrales.

C'est le cas pour le boulevard Gambetta dont le tar-macadam, au moins dans son premier tronçon vers le canal, est beaucoup plus accueillant aux pneus des vélos que la piste cyclable latérale, bosselée par endroits et aux multiples « nids de poules ».

Il en est résulté de nombreux procès-verbaux dressés par des agents qui... pistaient ceux qui n'usaient pas de la piste.

Le plus simple serait peut-être de rendre ladite piste vraiment cyclable.

L'BOURLEUX.

La fête de Notre-Dame de Lourdes sera célébrée dimanche à Saint-Martin

On sait qu'une neuvaine est en cours actuellement à Saint-Martin, en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes.

Cette neuvaine faite à l'intention des prisonniers, se terminera le dimanche 18 mai, par une grande solennité qui sera célébrée à 17 h., avec le concours des groupes des institutions de Ségur, Sainte-Agnès, de la Sagesse, de la Sainte-Famille, de l'orphelinat de la Charité, et des brancardiers et infirmières de Lourdes.

La chorale Saint-Martin prêtera aussi son concours à cette cérémonie.

M. l'abbé Leroux, supérieur de l'école Jeanne-d'Arc à Lille, prononcera le sermon.

D'autre part, la messe dite du Train Jaune sera célébrée à 8 h.

Le Comité du train jaune prie instamment tous les anciens pèlerins de Lourdes, les brancardiers et les infirmiers d'y assister ainsi qu'à la cérémonie de l'après-midi et d'unir leurs prières pour les malades et pour les prisonniers.

L'Association symphonique du Conservatoire donnera son premier concert samedi

La date approche du premier concert de l'Association symphonique du Conservatoire. C'est en effet le samedi 17 mai, à 17 h. 30, dans la coquette salle Pierre-Destombes, rue de Soubise, que M. Bousquet donnera le premier coup de baguette de la saison.

Le programme a été établi par lui avec tout le soin désirable. On entendra la célèbre « Symphonie inachevée », de Schubert; l'ouverture de « Patrie », de Bizet ; et d'importants fragments d' « Aïda », de Verdi : 1er, 3e et 4e actes, avec le concours de M. Léon Delmulle, directeur du Grand Théâtre de Roubaix ; Mme et M. Benjamin Hennebelle, grands prix d'honneur du Conservatoire ; Mlle Emilienne Berthe, M. Dernaucourt, les chœurs mixtes du Conservatoire sous la direction du maître Bousquet.

La location est ouverte chez le concierge du Conservatoire, rue de Soubise. Prix des places : 12, 10 et 5 fr.

Les crèches municipales fonctionneront de nouveau à partir de lundi

Nous avons déjà dit que la municipalité avait envisagé la réouverture des deux crèches municipales situées rue de Tourcoing et rue Marie-Buisine.

La question est maintenant au point et nous apprenons que les crèches rouvriront leurs portes à partir du lundi 19 mai.

Cette réouverture a été décidée pour aider les mamans à suralimenter les enfants chétifs. Ils trouveront là tous les soins et l'alimentation désirables.

Les mamans désireuses de confier leurs enfants aux crèches peuvent s'inscrire dès maintenant à la mairie, porte 19 2e étage.

Après l'affaire de la rue du Congo

Nous avons relaté, dans tous ses détails, la découverte d'une bande d'audacieux cambrioleurs qui opéraient sous le couvert de l'uniforme allemand.

L'enquête continue activement sur cette affaire, et les efforts se portent surtout sur la recherche des fuyards, Bernard et Albert Van Wesmaele, Georges De Budt et le mystérieux « Georges du Petit-Courtrai ».

Ceux-ci — malgré l'invraisemblance de l'hypothèse — seraient restés à Roubaix ou dans les environs. On aurait même vu l'un d'eux, lundi soir, pont Morel !

Ajoutons que, après un inventaire sérieux du butin récupéré, on ne trouva que quatre-vingt-deux douzaines et trois paires de bas volés à la bonneterie Dubois, 233, rue Montgolfier. Or, comme la bande en avait enlevé quatre cent-sept douzaines, elle en a donc « liquidé » pas mal. A qui ? C'est ce que l'on recherche.

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

SECTEUR N° 3. — Au foyer d'éducation ouvrière, 178, rue Jules-Guesde.

Le mardi 20 mai. — De 8 à 12 h. : boulevard de Reims (1/185, 2/224), rues Béranger, Chev.-Roland, Saint-Simon, Ach.-Screpel, place de la Fraternité. — de 14 h. à 17 h. 30 : avenue Linné, rue Arm.-Meeschaert, square des Platanes, Ac. Cordonnier, rue Jouffroy (203/285, 200/274).

Le mercredi 21 mai. — De 8 à 12 h. : chemin Neuf, rues Yolande, Prince-de-Ligne, Léon-Marlot, Paul-Wante, impasse Médard, rues Ed.-Quinet, Horace-Vernet, Léonard-de-Vinci. — De 14 h. à 17 h. 30 : rues Jean-Macé, Migrard, Jean-Jacques-Woorts, Rubens.

Le vendredi 23 mai. — De 8 à 12 h. : rues Van Dyck, Raphaël, Fragonard, Ingres (165/353, 240/356), Delaroche, Bas-Voisinage, avenue Ch-Fournier (rue Linné). — De 14 h. à 17 h. 30 : rues Michel-Ange, Lecomte-Baillon, Chemin-Vert, A.-Motte, Jean-Jacques-Rousseau, J.-Michelet.

Le samedi 24 mai. — De 8 à 12 h. : rues Bertheloot, L.-Loucheur, A.-Thomas, Melun, Emile-Zola, Honoré-de-Balzac, Epinoy, G.-Delory (68/92 et de la rue Carpeaux à l'avenue Motte', H.-Regnault (de la rue Carpeaux à l'avenue Motte), David-d'Angers. — De 14 h. à 17 h. 30 : boulevard de Fourmies (129/251, 118/182), rues Ch.-Spriet, G.-Pilon.

SECTEUR N° 9. — Ancienne école communale, angle rues du Bois et des Fabricants.

Le mercredi 21 mai. — De 8 à 12 h. : place de la Gare, rues de la Gare, du Chemin-de-Fer. — De 14 h. à 17 h. 30 : rues de l'Espérance, Pasteur, Nationale, de l'Alouette.

Le vendredi 23 mai. — De 8 à 12 h. : rues des Champs, J.-Deregnaucourt, de l'Epeule (1/65, 4/70). — De 14 h. à 17 h. 30 : rues du Grand-Chemin, Mimerel.

Le samedi 24 mai. — De 8 à 12 h. : rues du Parc, Vivier, Lieutenant-Castelain, Digue, Rémy-Cogghe, Miln. — De 14 h. à 17 h. 30 : rue de la Concorde, rue et place du Trichon, rues Inkermann (1/83, 2/82), Rohan, Crouy.

Le lundi 26 mai. — De 8 à 12 h. : rues de Soubise (1/87, 2/84), Loups, Curoir, Fabricants. — De 14 h. à 17 h. 30 : rues de Sébastopol, du Nord, du Bois, du Général-Sarrail.

Le prix du charbon est fixé à 41 fr. les 100 kilos.

La vente du beurre aura lieu à partir de demain jeudi

Le syndicat des marchands de beurre de la région nous prie d'informer les consommateurs que la vente du beurre aura lieu à partir de demain jeudi.

Le prix en est fixé à 44 fr. 60 le kilo.

Dans les P.T.T.

Nous apprenons le prochain départ de M. Henri Flévet, facteur des postes, domicilié, 29, rue de Roubaix à Wasquehal, admis à la retraite.

M. Flévet, qui desservait le quartier Saint-Jean-Baptiste, est titulaire de la médaille d'honneur des P.T.T.

Tous nos vœux l'accompagnent.

Une mort subite à la mairie

Mercredi, vers 10 h., M. Edouard Debruyne, 71 ans, domicilié 24, rue Kléber, qui se trouvait dans les bureaux de la mairie, se trouva subitement indisposé On lui donna quelques soins, et l'on manda la voiture de l'hôpital pour le transporter dans cet établissement.

Mais quand l'ambulance arriva, M. Debruyne avait succombé. Un médecin, mandé, ne put que constater le décès.

Le corps a été transporté au dépôt mortuaire de l'hôpital.

LE CONTROLE DES ETRANGERS. — La police a dressé un procès-verbal à charge de M. Camille Bulthé, 41 ans, 190, rue de Leers, pour infraction à la loi sur les étrangers. M. Bulthé était en effet, titulaire d'une carte périmée datant de 1929.

TOUJOURS LES VOLS DE VÉLOS. — M. Gilbert Schietse, 27 ans, domicilié, 188, rue des Ballons à Wattrelos, s'était rendu chez son frère, boucher, Grande-rue, et il laissa son vélo devant la façade de la boucherie. Quand il en sortit, peu après, le vélo n'était plus là.

LES MARCHANDS DE CHARBON DOIVENT POUVOIR PROUVER LE POIDS DE LEURS SACS. — Un procès-verbal a été dressé à la charge de M. Paul Huyghe, 41 ans, charretier, 21, rue du Pont, à Wasquehal, qui livrait du charbon rue de Soubise, sans être muni de la bascule réglementaire. Il travaille pour le compte de M. Emile Hanck, marchand de charbons, 76, rue des Villas Ouvrières à Wasquehal, qui sera rendu civilement responsable.

ONZE LAPINS ET UN VÉLO CHANGENT DE PROPRIÉTAIRE. — M. Julien Delmotte, 40 ans, chaudronnier, domicilié, 17, rue Kellermann, élevait, dans une remise attenant à son habitation, onze lapins. Or, au cours de la nuit de lundi à mardi un individu, sans doute au courant de la chose, s'introduit dans le clapier... et enleva les onze lapins. Puis, ne jugeant pas le butin suffisant, il emporta, de surcroit, la bicyclette de M. Delmotte. Ce n'était pas encore assez, car le voleur, dans un jardin voisin, enleva aussi 200 plants de pommes de terre.

UNE RETARDATAIRE. — Des gardes-fils téléphoniques ont arrêté, boulevard de Cambrai, une jeune fille, Mlle Berthe Veragten, 19 ans, domiciliée 21 bis, rue de Calais, à Lille, qui déambulait en ville vers 23 h. 45.

La retardataire a passé le reste de la nuit au commissariat central, et elle sera poursuivie pour circulation tardive.

AUX ARTISANS ET ARTISANES. — La permanence de l'Union des artisans de la région du Nord (U.A.R.N.), 13, rue du Pays, sera ouverte demain jeudi 15, de 17 h. à 19 h. et le samedi 17, de 18 h. à 20 h., pour tous renseignements.

LE COMITÉ DU STADE ROUBAISIEN a l'honneur d'informer ses membres que le match de championnat Stade-O. L. qui sera disputé le 18 mai aura lieu au profit des membres prisonniers. En conséquence, les familles de ces derniers sont priées de se faire connaître au siège du club, Café de la Ligue des Sports, 1, rue du Moulin.

LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE. — Jeudi 15, de 10 à 11 h., séance de vaccinations gratuites au service d'hygiène, rue de Cassel, 45 (square Wibaux).

FANFARE DELATTRE. — Vendredi 16 mai, répétition générale à 19 h.

CROIX

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit:

SECTEUR N° 1 à la salle des consultations des nourrissons, rue de Valmy. — Le 19 mai: rues Allumette, Belfort, Paul-Bert, Faidherbe, Hoche, Baudin, Claude-Bernard, Briqueterie, Favreul et Mackellerie.

Le 20 mai: rues de Mulhouse, Presbytère, Raspail, Saint-Vincent, Valmy, Ogiers 164/fin, 179/fin, Risa, Trois-Villes, Glaciers.

SECTEUR N° 2, à la salle du cours de coupe, rue Guizot. — Le 21 mai: rues Arcole, Bapaume, Basse, Blanche, Boulevard, Carette, Chevreul, Chicago, Colmar, Consolation, Constantine.

Le 23 mai: rues Courbet, Delecluse, Delory, Ferrer, A.-France, J.-Guesde.

Le 24 mai: rues Guizot, Jardins, Kléber, Lafargue, Laiterie, Lamartine, Lavoisier, place de la Liberté, rue Limite.

Le 26 mai: rues Promenade, Saint-Jacques, Saint-Nicolas, Saint-Piat, Saint-Paul, Saint-Pierre, Téléphone, Thiers, Thionville, Tonkin, Tripoli, Victoria, Oran, Tunis.

SECTEUR N° 3, à la Maison des œuvres, place de la République :

Le 27 mai : rues Alger, Avenir, Bapaume, Boulevard, Champs, Chasse, Cotages, Créchet, Fr.-de-Pressensé, Duquenière, Espérance, Flandres, Gambetta, Jacquard.

Le 28 mai : rues J.-Jaurès, Lorraine, Nord, 11-Novembre, Parc, Pasteur, de Roubaix, contour Saint-Martin, rues Salengro, Wilson.

SECTEUR N° 4, à la Maison des œuvres, place de la République :

Le 29 mai : rues Basse, Brasserie, Carnot, Creusot, Dubied, Egalité, Fonderie, Forges, Gare, du Gas, Ghesquières, Grand'Place, rues Guillaume, Hannart, Maubeuge, Lille, Louise-Michel, Ogiers (début).

Le 30 mai : rues Mirabeau, Négrier, Ouest, Pannerie, Perdue, Pilons, de la Plaine, place République, rues de Tourcoing, Vauban, Voltaire, Zola.

SECTEUR N° 5, Maison des œuvres, place de la République :

31 mai : avenue des Flandres, rues Beaumont, Bertheloot, Acacias, Corneille. Ville et Orphelinat, avenue Lacépède, avenue Lenôtre, rues Verte, Plaquet, Racine, Rousseel, maisons Motte, chemin du Halage, rues d'Hem (y compris Basse), Château, Dupleix, Holden, Victor-Hugo, Strasbourg, avenue Vaillant, rue de Metz, carrière Loridan, chemin du Halot, maisons Thomas, rue Marceau.

Le prix du charbon est fixé à 39,30 les 100 kilos.

Une nouvelle inscription pour les soupes populaires

Une deuxième séance d'inscription aux soupes populaires du Secours national, en collaboration avec l'administration municipale, aura lieu le jeudi 15 mai, de 14 h. à 16 h., à l'école des filles Saint-Vincent-de-Paul, rue Kléber prolongée, 165.

Elles s'adressent aux inscrits du Bureau de bienfaisance, aux assistés à domicile, aux familles secourues par les conférences Saint-Vincent-de-Paul, aux veuves de guerre, aux femmes et les enfants des prisonniers et aux familles nombreuses.

Le bureau sera ouvert jeudi de 14 h. à 18 h.

Prière de se présenter avec le livret de famille et la carte d'identité.

Le recensement des prisonniers de guerre

Le recensement des prisonniers se poursuivra, salle du Secours national, à l'hôtel de ville, rez-de-chaussée, le mercredi 14 mai, pour les lettres commençant par E F G H I J K L M N, le jeudi 15 mai pour les lettres O à la fin.

Les familles devront se présenter munies du livret de famille et de la dernière correspondance du prisonnier.

A LA SOCIÉTÉ DES JARDINS OUVRIERS DE CROIX. — A la suite de l'article paru hier sous le titre « Distribution de plants de pommes de terre » nous précisions que les sociétaires des groupes Motte, Croix-Fontaine, Cotonnière, Talus, rue des Jardins, Delespierre, rues de l'Avenir, Guizot, Wilson, Kléber. Ceux des Jardins populaires, Groupes Cavrois, Roussel, Nollet, Priau, Société Roubaisienne d'éclairage, Holden, Desclée, La Marque, rues Wilson et Onze-Novembre, sont invités à se présenter au ravitaillement, 158, rue Jean-Jaurès à Croix, pour participer à une distribution de plants de pommes de terre, nouvellement arrivés. Se présenter demain jeudi de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h., muni de la carte de jardinier à faire apostiller par le service de contrôle.

Les jardiniers du groupe Cavrois, n'ayant pas encore leur carte de sociétaire, devront la retirer au siège, 3 bis, rue du Château à Roubaix, demain jeudi de 14 h. 30 à 15 h.

SECOURS TEMPORAIRES AUX FAMILLES NÉCESSITEUSES ET COMPLEMENT AUX VIEILLARDS ASSISTÉS. — Le paiement des secours temporaires aux familles nécessiteuses aura lieu à la Maison des œuvres, place de la République, le jeudi 15 mai, dans l'ordre suivant : de 14 h. à 15 h. : habitants privés de ressources, nos 1 à 348 ; de 15 h. à 15 h. 30 : habitants privés de ressources, nos 352 à 990 ; de 15 h. 30 à 16 h. : vieillards assistés (cartes roses) : nos 22 à 652 ; de 16 h. à 17 h. : vieillards assistés (cartes roses) : nos 653 à 982.

Les assistés qui bénéficient de la retraite aux vieux travailleurs ou qui reçoivent le chômage partiel de leur employeur sont invités à remettre d'urgence leur carte à la mairie.

PARENTS, SURVEILLEZ VOS ENFANTS ! — Depuis quelque temps on signale une recrudescence de déprédations commises par des gamins dans les abris de défense passive, dans les potagers ou dans les champs. La police, saisie de nombreuses plaintes, exercera désormais une surveillance très active et les enfants qui seront surpris sur ces terrains feront l'objet d'un procès-verbal, tandis que leurs parents seront tenus comme civilement responsables.

JARDINS OUVRIERS. — Les titulaires des jardins du groupe Motte qui n'ont pas encore touché la deuxième ration de pommes de terre que la ville met à leur disposition sont priés de bien vouloir les retirer 42, rue Kléber, avant le 30 mai. Passé cette date ils ne seront plus servis.

WASQUEHAL

Après l'accident de tramway du grand boulevard

L'état de la victime est satisfaisant

Nous avons relaté hier dans quelles circonstances Mlle Laure Baron, domiciliée 13, rue Delerue, avait été blessée

---

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 14 mai 1941. — N° 10.

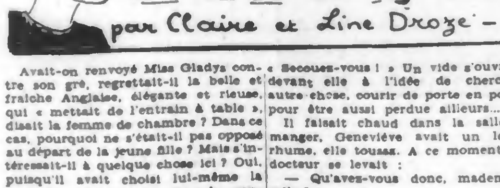

Avait-on renvoyé Miss Gladys contre son gré, regrettait-il la belle et fraîche Anglaise, élégante et rieuse, qui « mettait de l'entrain à table », disait la femme de chambre ? Dans ce cas, pourquoi ne s'était-il pas opposé au départ de la jeune fille ? Mais s'intéressait-il à quelque chose ici ? Oui, puisqu'il avait choisi lui-même la nouvelle gouvernante sans la connaître, mais après avoir pris des renseignements sérieux. Curieuse figure d'homme.

Elle voyait en lui l'ennemi. Elle ne pouvait démêler le pourquoi de cette impression. Elle se sentait surveillée : la croyait-il malade ? Pas assez de jeunesse, pas assez de santé pour vivre auprès d'enfants ; pas assez de gaieté, peut-être ! Où irait-elle, s'il lui signifiait un jour de partir ? Sous quel toit ?

Comment oserait-elle lui expliquer qu'elle était malade de chagrin. Il répondrait, comme à Sylvain : « Secouez-vous ! » Un vide s'ouvrait devant elle à l'idée de chercher autre chose, courir de porte en porte pour être aussi perdue ailleurs...

Il faisait chaud dans la salle à manger, Geneviève avait un léger rhume, elle toussa. A ce moment, le docteur se levait :

— Qu'avez-vous donc, mademoiselle ?

— Mais... ce n'est rien, docteur, je vous assure.

Il sortit, l'air mécontent. Martine leva au plafond ses yeux aux paupières peintes :

— Patrice est d'une humeur de chien .

— Papa a oublié son café, dit Monique.

— Ne va pas le déranger. Laisse-le. On le lui donnera entre deux consultations. Il a déjà fermé la porte de son bureau.

Patrice Belley était seul dans la pièce sombre. Il alla d'abord tirer les doubles rideaux, et le jour entra mieux par les vitrages en tulle ; puis il revint vers son bureau en deux enjambées souples. Il tournait le dos à la fenêtre, comme tous les médecins dans leur cabinet de consultation. Il s'assit et avança la main pour sonner. Mais il se recula tout à coup et se carra au fond de son fauteuil ; son visage, crispé et figé en une expression mécontente, se détendit. Ses traits accusés reprirent une grande jeunesse, et ses yeux une flamme combative. Il se retrouvait chez lui, au seuil de l'action. Il s'accordait un instant de calme avant de faire introduire le premier client. Ceux qui l'attendaient à côté avaient foi en sa science et confiance en lui. Toute son énergie se tendait vers sa profession qui était la joie de sa vie et dans laquelle il pouvait mettre en œuvre son intelligence, sa volonté, sa force persuasive.

Il avait créé là, en réunissant lui-même les meubles et les bibelots de style sévère, une oasis, un îlot sur lequel venaient se buter en vain les orages de la maison. Il se rappelait qu'autrefois, petit garçon, puis jeune homme, il souriait de la façon dont son père disait : « mon bureau ». Une expression de possession se peignait alors sur le visage du savant biologiste. Il restait des heures dans ce bureau de la rue d'Assas, où ils habitaient dans ce temps-là. Son père traversait l'appartement, comme les repas, d'un air distrait et lointain. Mme Belley faisait des scènes à propos de tout et de rien, et surtout à cause de l'argent qu'elle réclamait toujours. Le savant répondait à peine, haussait les épaules et s'enfermait dans son cabinet. « Un ours ! » criait son épouse en vaporisant un parfum obsédant sur ses cheveux couleur henné. « Un monsieur intimidant, ton père », disaient les petits camarades.

Aucune intimité n'avait jamais lié le père et le fils. Ils ne se connaissaient pas. Les fiançailles de Patrice avec une amie d'enfance, très appuyées par Mme Belley, n'amenèrent qu'un sourire ironique sur les lèvres du biologiste : « Alors ! tu t'enchaînes déjà, petit, à peine majeur ! Comme on se marie jeune maintenant. » Et puis, il retourna dans son bureau, cette pièce fermée où l'on avait à peine le droit de faire le ménage.

Combien Patrice regrettait maintenant ce père lointain, trop tôt disparu. Combien il comprenait ce besoin d'isolement, cette vie consacrée uniquement à la science, cette soif de solitude. Pas à pas, il suivait le sentier qu'avait suivi le docteur Belley. Sa femme semblait être une sœur plus jeune de Mme Belley, la sœur aînée de Martine, soucieuse avant tout d'elle et de ses toilettes. Elle n'avait même pas, comme Martine, la prétention de se lancer dans les études. Elle voyait grand, et voyait cher, mais refusait de recevoir ceux qui auraient pu être utiles au jeune médecin qu'il était. Elle avait vite fait de leur intérieur quelque chose d'incohérent et d'intenable. Pendant longtemps il avait refusé de le reconnaître. Elle était jeune et il l'aimait, elle l'entraînait sans cesse ; il luttait pour travailler, luttait pour l'éducation des enfants, luttait pour les relations, les voyages, les dépenses, pour tout.

Et il pensait à son père, dont il suivait la route. Il comprenait son sourire ironique. Il cherchait lui aussi à s'isoler, il travaillait plus, il relevait la clientèle tombée qu'il venait de reprendre dans le quartier de l'Observatoire, il l'élargissait, gagnait du terrain chaque jour, se faisait aimer...

Souffrit-il quand il se trouva, une semaine après la naissance de Josette, veuf avec trois enfants ? On ne le sut pas, il n'en dit rien. Il regardait la jeune femme, immobile dans ses draps blancs, rigide au milieu des fleurs, les paupières closes pour toujours. Une embolie l'avait changée en statue. Il la regarda si longtemps que l'on eut peur en le voyant debout et muet. Il dit enfin : « C'était une enfant ! »

Alors sa mère était arrivée avec des voiles noirs et des cheveux rouges, laissant son appartement que venait de quitter Martine pour se marier avec Sylvain Rivière. Elle s'empara des enfants avec passion, et les abandonna bientôt à une nurse, puis à des gouvernantes. Elle s'arrogea le droit de tout organiser, de tout surveiller, de sa manière fantasque et sans suite. Elle dépensa ses rentes pour elle et vécut largement chez son fils ; Martine fit de même... à cause des mois de dix-neuf jours compris dans son budget. Quant à Sylvain, il tenait toujours beaucoup de place là où il se trouvait.

Le bureau de Patrice devint sa chambre, car Mme Belley s'installa dans celle de son fils. Mais Patrice était ainsi plus indépendant. Il se réfugiait là comme autrefois le faisait son père. C'était son seul chez lui. Car il abandonnait maintenant la lutte, trop délicat pour faire sentir à sa mère qu'elle habitait là en invitée. Pour le reste, il savait qu'avec elle toute discussion aboutissait à des scènes.

Il ne pouvait rester seul avec des enfants si jeunes, des bébés même. Certes, il eût bien préféré les confier à une gouvernante sérieuse et pondérée. Mais où la trouver ? L'installation de Mme Belley rue Cassini était logique. Il l'accepta.

Il voyait grandir ses filles avec une sorte de rancune, il apercevait, à travers leurs yeux bleus innocents, des futures Martine. Il évitait leurs caresses, ne cherchait pas à les comprendre, lui qui, cependant, aimait les enfants. Il comptait mettre Noël pensionnaire d'ici un an ou deux, pour « l'enlever », pensait-il. Là, il imposerait sa décision, comme son père avait fait jadis, pour lui, quand il avait décidé de le mettre dans un excellent collège. Sans le montrer, il préférait le petit garçon quoiqu'il cédât volontiers aux caprices des petites. Le regard si vif, si énergique de Monique l'étonnait parfois ? Mais il s'absorbait trop dans son travail, il fuyait trop la maison obsédante pour s'y arrêter.

Toutefois, il avait le plus grand souci de la santé des trois enfants. La présence de Miss Gladys, la belle Anglaise, solide et fraîche, lui plaisait. C'était comme une bouffée saine auprès de ces petits êtres qui vivaient entre l'artificielle Mme Belley et Martine. Miss Gladys jouait au ballon avec eux, elle mettait de l'eau de Cologne sur ses cheveux roux et chantait des Noëls écossais. Il savait pourquoi on n'avait pu garder Miss Gladys. Son naturel éclat ternissait les teints fabriqués de Martine et de Mme Belley. Ses vingt ans leur faisaient tort, son esprit de repartie indépendant aussi. C'était la fille d'un « barrister » bien connu et fortuné. Elle venait à Paris pour perfectionner le français. Elle recevait chaque semaine de son père un chèque qu'elle transformait vite, en sortant de chez Barclays, en chocolats, petits souvenirs et robes parisiennes. Elle parlait anglais avec les enfants, et français chaque fois que l'occasion se présentait, naturellement.

Patrice n'ignorait pas non plus que la franche camaraderie, si vite née entre Miss Gladys et lui, mettait Mme Belley hors d'elle-même. Elle avait glissé trop de phrases perfides à l'oreille du docteur pour que celui-ci doutât un instant de la vérité : sa mère redoutait une seconde union, et Miss Gladys, très décidée, eût certes fait place nette ! « Il faut une personne plus âgée auprès des enfants », avait déclaré Mme Belley .C'est ainsi que l'on parla des Crispin... Et le docteur évoquait la forte Denise, ses cheveux gris, ses petits yeux noirs, son air placide.

La voix d'oiseau de Josette le surprit. La petite fille entrait en lui tendant une tasse.

— C'est ton café, papa.

Elle allait sortir, un bonnet de velours sombre encadrait son visage aux traits indécis. Elle ajouta avec une moue apitoyée :

— Il fait froid, Monique, elle a dit de te l'apporter parce que tu n'avais fait entrer personne encore.

— Tu es mignonne.

Patrice Belley but rapidement, debout sur le seuil du bureau. A cet instant, la silhouette de Geneviève se profila dans le vestibule.

— Que faites-vous donc, Josette ? Nous sortons.

— Mais j'attends pour ramener la tasse.

— Allons, mettez votre manteau.

Elle s'avança un peu, enveloppant la petite fille dans son gracieux vêtement, avec des gestes doux. Comme Josette se sauvait en gambadant, elle prit la tasse vide et sortit. Le docteur la retint. (A suivre).